

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 19 Février 2014 – 19 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la Maison Communale, sous la présidence de **Mme MONOD Frédérique**, Maire, et a débuté à 19 heures 00.

Date de la convocation : 3 Février 2014

Présents : BALANDRAU Gilberte (arrivée 19h20), BALANDRAU Marc (arrivée 19h20), BALAY-DUMONTEIL Sylvie (arrivée 20h), COLLINET Christophe, DUCLAUX Philippe, GIRAUD Daniel, MONOD Frédérique, PONCHON Roland, ROUSSON David.

Excusés ou Absents : CALBRY Claude (pouvoir à GIRAUD Daniel), MOURIER Christelle.

Public : BERTRAND Gilbert, PLAGNAL Régis.

Secrétaire de séance : COLLINET Christophe

Ordre du jour :

- Vote Compte Administratif 2013,
- Marché complémentaire piste forestière,
- Renouvellement du 4 x 4 communal,
- Renouvellement du photocopieur,
- Contrôle des installations électriques et des aires de jeux,
- Elections municipales : organisation du bureau de vote,
- Divers.



Mme la Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre 2013.

M. COLLINET Christophe fait part des modifications qu'il souhaite apporter en page 10 de ce compte-rendu.

Mme la Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord pour approuver ce compte-rendu compte tenu des modifications apportées par **M. COLLINET Christophe (cf. annexe ci-jointe : page 10 modifiée du Conseil Municipal du 11 Décembre 2013)**.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, compte tenu des modifications apportées en page 10, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre 2013, à l'unanimité.

(7 votants)

Mme la Maire propose ensuite d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 15 Janvier 2014 concernant le projet de renaturation du Nant.

Elle fait part des remarques adressées par mail par **M. PONCHON Roland** concernant ce compte-rendu, et propose d'intégrer suite à sa demande, la remarque suivante : « *Le rédacteur a peut être pensé que la reprise des commentaires individuels ne présentait pas intérêt et qu'un résumé était suffisant? Si c'est le cas, je le regrette notamment concernant le choix dit "écologique" de ces gros investissements pour la sauvegarde des écrevisses et liés à l'arrêt d'une centrale de production d'énergie propre, au moment où on veut nous imposer d'autres moyens de production, dévastateurs d'oiseaux que sont les éoliennes.? »*, et de remplacer l'intitulé du document « *compte-rendu* » par l'intitulé « *résumé ou synthèse* ».

Compte tenu des remarques intégrées **Mme la Maire** demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord pour approuver le « *Compte-rendu* » renommé « *Synthèse* » du 14 Janvier 2014.

Mme la Maire tient à préciser qu'elle a fait la synthèse de la réunion en intégrant les questions directement liées au projet de renaturation.

La remarque de **M. PONCHON Roland** est d'ordre idéologique et doit forcément ouvrir un débat car il existe dans cette assemblée des avis différents basés sur d'autres sources d'informations. Ce débat n'avait pas lieu d'être lors de la réunion avec le **Sivom de l'Ay-Ozon** d'autant plus que le Sivom n'est responsable ni des nouvelles contraintes environnementales ni du projet du Rouvey.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, compte-tenu des remarques intégrées, approuve le « Compte-rendu » renommé « Synthèse » du Conseil Municipal extraordinaire du 14 Janvier 2014, à l'unanimité,

(7 votants) David et Claude ne participaient pas au conseil du 14 Janvier 2014.

Mme la Maire indique qu'elle s'est rendu compte que la délibération prise lors du conseil du 11 décembre 2013 concernant la subvention de 200 €uros accordée à **l'ADMR**, n'était pas valable ; elle n'aurait pas dû prendre part au vote, étant salariée de **l'ADMR**.

Mme la Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord pour inscrire la modification de cette délibération à l'ordre du jour.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord pour inscrire la modification de cette délibération à l'ordre du jour, à l'unanimité.

(9 votants)

Le sujet : « Modification de la délibération concernant le versement d'une subvention de 200 €uros à **l'ADMR** » est donc inscrit à l'ordre du jour.

Mme la Maire s'étant retirée de la salle de Conseil, **M. BALANDRAU**, Marc 1^{er} Adjoint demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour renouveler cette année le versement d'une subvention de 200 €uros à **l'ADMR**.

Mme la Maire s'étant retirée de la salle de Conseil,

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 200 €uros à l'ADMR pour l'année 2013.

(8 votants)

◆ **VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Compte Administratif 2013

Distribution d'un exemplaire de la délibération sur le compte administratif 2013 et d'un exemplaire du tableau comparatif Budget/Réalisé détaillé par chapitre en Fonctionnement et Investissement, aux membres du Conseils.

Mme la Maire reprend un par un l'ensemble des chapitres dépenses et recettes, en Fonctionnement et en Investissement, puis elle fait part au Conseil Municipal du Résultat du compte Administratif 2013 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		44 901,92		39 031,63		
Opérations de l'exercice	160 064,22	170 123,26	62 288,64	24 468,43		
TOTAUX	160 064,22	215 025,18	62 288,64	63 500,06		
Résultat de clôture		54 960,96		1 211,42		56 172,38

L'excédent de fonctionnement de 54 960,96 €uros sera affecté au compte 1068 en recettes Investissement 2014 pour un montant de 36 707,58 €uros et le solde de 18 253,38 €uros sera repris en excédent de Fonctionnement 2014 au compte 002.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal présidé par M. PONCHON Roland, Mme la Maire s'étant retirée, approuve le Compte Administratif 2013 en Fonctionnement, avec :

6 Voix POUR,

2 Voix CONTRE.

(8 votants)

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal présidé par M. PONCHON Roland, Mme la Maire s'étant retirée, approuve le Compte Administratif 2013 en Investissement, avec :

7 Voix POUR,

2 Voix CONTRE.

(9 votants)

Compte de Gestion 2013

Mme la Maire indique au Conseil Municipal que le compte de gestion 2013 fourni par la Perception est identique au Compte Administratif 2013 vu précédemment.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte de Gestion 2013, à l'unanimité.

(10 votants)

◆ MARCHE COMPLEMENTAIRE PISTE FORESTIERE

Mme la Maire rappelle que le Conseil Municipal du 15 Décembre 2013 a validé le choix de la Commission d'Appel d'offre se portant vers **l'Entreprise ASTIER** de Saint-Félicien afin d'effectuer les travaux de création et d'amélioration de la piste forestière du Chirat blanc pour un montant de 10 225.80 €uros TTC.

Au cours des travaux il est apparu la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires difficilement prévisibles :

*** Travaux sur une partie de la traversée du chirat**

Le Chirat étant beaucoup plus épais que prévu, il faut un apport de matériau terreux sur 250 mètres pour stabiliser le chemin et sécuriser la circulation. Le matériau sera prélevé sur le chemin pas très loin du chantier, pour éviter de longs transports, et ce prélèvement permettra la création d'une surlargeur de 3 mètres dans le virage juste en dessous de la Roche Mélanchère, facilitant ainsi le croisement des véhicules, des grumiers et des camions.

*** Travaux sur la route forestière**

L'avancée des travaux et les intempéries de la fin du mois de Janvier ont fait apparaître des ornières très visibles. Il est donc apparu nécessaire de purger (enlever le matériau très fin) et de remblayer avec des graviers prélevés sur place (volume de 80 m3).

Le montant du marché complémentaire représentant 49% du montant initial du marché **Entreprise Astier** est résumé dans le bordereau des prix ci-dessous :

**Projet de route forestière – Chirat Blanc.
COMMUNE DE ST SYMPHORIEN DE MAHUN**

BORDEREAU DES PRIX

NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE	PRIX UNITAIRE H-TAXES	COÛT TOTAL H-TAXES
MARCHE COMPLEMENTAIRE			
COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN DE MAHUN			
Zone de pierriers (chirats)			
- Chargement, transport et mise en place des matériaux	250 ml	6	1500
- Réalisation d'une surlargeur pour croisement de véhicules (utilisation du déblais pour apport de matériaux sur les pierriers)	250 m3	5	1250
Route forestière			
- Purgé d'une zone terreuse, présence de terres fines instables	80 m3	5	400
- Surlargeur / apport de matériaux sur la zone purgée	80 m3	12	1040
- Chargement, transport et mise en place des matériaux			
COÛT TOTAL DES TRAVAUX		HORS TAXES	4190
COÛT TOTAL DES TRAVAUX	20 %	T.T.C.	5028

Mme la Maire indique que le total du marché avec l'Entreprise Astier (initial + complémentaire) se monterait donc à **12 740 €uros HT**, restant inférieur au prix concurrentiel le plus bas.

M. PONCHON Roland se demande si on a la certitude que les autres Entreprises auraient pris en compte ces travaux complémentaires et qu'elles auraient demandé un supplément.

M. COLLINET Christophe se demande si l'Entreprise a bien fait son travail de chiffrage.

M. DUCLAUX Philippe se demande si le mauvais temps des derniers mois n'a pas joué sur la détérioration des chemins.

Mme la Maire ajoute que les autres sous missionnaires n'avaient pas fait cas de ces travaux complémentaires.

M. GIRAUD Daniel n'apprécie pas le surcoût lié au marché complémentaire.

M. BALANDRAU Marc se demande si le marché complémentaire fait partie du montant subventionné.

Mme la Maire répond que le montant total du marché est encore largement intégré dans l'enveloppe pour laquelle a été demandée la subvention auprès de l'Europe, par conséquent le marché complémentaire est bien subventionné.

M. PONCHON Roland ajoute que les frais de géomètre sont pris en compte par rapport à un montant de travaux, si celui augmente la prise en compte des frais de géomètre augmente aussi.

Mme la Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord avec le marché complémentaire concernant le Projet de « création et amélioration d'une piste forestière » à hauteur de 4 190 €uros HT avec l'Entreprise **ASTIER**.

M. DUCLAUX Philippe possédant une parcelle sur le tracé de la piste, ne prend pas part au vote.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal,

- accepte le marché complémentaire concernant le Projet de « création et amélioration d'une piste forestière » à hauteur de 4 190 €uros HT avec l'Entreprise **ASTIER**,

- autorise **Mme la Maire** à procéder aux signatures et démarches nécessaires pour son application, avec :

5 Voix POUR,

3 ABSTENTIONS. (8 votants)

◆ **RENOUVELLEMENT DU 4X4 COMMUNAL**

Mme la Maire indique qu'elle s'est rendue à Mians, près de Chambéry, pour essayer un Véhicule **Land Rover Defender 130** :

- 80 000 km,
- mise en circulation mars 2008,
- tribenne, longueur de benne assez importante
- coffre à l'arrière de l'habitacle,
- entretenu chez le concessionnaire.

Le prix du véhicule équipé de l'attache de lame est de 24 000 €uros HT soit 28 800 €uros TTC.

Le prix du véhicule équipé d'une lame à neige et d'un treuil est de 29 000 €uros HT soit 34 800 €uros TTC.

La TVA est récupérable l'année suivante.

Mme la Maire ajoute que ce véhicule lui semble solide, récent, polyvalent, facile à conduire et qu'il peut encore rouler de nombreux kilomètres.

Elle précise que l'utilisation de la lame de déneigement peut dépanner à certains moments et qu'il n'y a pas besoin du permis poids lourd pour conduire le véhicule.

Concernant le financement **Mme la Maire** indique que suite à un accord avec la Communauté de Communes du Val d'Ay, la subvention de 11 000 €uros nous ayant été accordée pour le Hangar Communal, il est possible qu'elle puisse être affectée à un autre investissement, le Véhicule Communal par exemple.

Et en parallèle il nous serait possible de déposer un nouveau dossier de demande de subvention de 20 000 €uros en 2014 pour le Hangar Communal.

Ainsi en ajoutant le montant de 15 000 €uros initialement prévu en 2013 pour le renouvellement du Véhicule Communal (report en reste à réaliser sur le budget 2014), et le montant de 11 000 €uros (subvention CCVA), une partie du financement du véhicule pourrait être assurée pour un montant de 26 000 €uros.

Après l'exposé ci-dessus, **Mme la Maire** demande aux membres de l'assemblée si cet outil leur paraît adapté aux besoins de notre commune, et si oui, quel peut en être le financement.

M. DUCLAUX Philippe se demande pourquoi la personne vend ce véhicule.

Mme la Maire répond que c'est juste l'occasion de la vente provoquée par notre demande, sinon la personne le garde. Initialement, l'entrepreneur avait bien prévu la vente du véhicule mais s'était ensuite rétracté. Notre demande a donc relancé sa démarche.

M. GIRAUD Daniel demande des photos du véhicule. Il pense que ce véhicule est adapté aux besoins communaux, mais que le prix est trop élevé pour le budget de la Commune.

M. PONCHON Roland indique que l'on peut théoriquement trouver ce genre de véhicule chez un Concessionnaire avec une garantie, au même prix.

Par contre il se pose la question de la réelle utilité du chasse neige.

M. COLLINET Christophe, suite à son appel téléphonique de ce jour, fait part de la proposition du **Garage des Cîmes** concernant :

un Véhicule **IZUZU** 160 neuf

- benne,
- 2.5 litres 163 CV,
- 22 220 €uros HT et environ 30 000 €uros HT avec lame de déneigement,
- garantie 3 ans.

un véhicule **IZUZU** d'occasion

- ancien moteur 3 litres 163 CV,
- 71 000 km,
- mise en circulation 12/2008,
- benne basculante neuve,
- 17 000 €uros HT.

M. PONCHON Roland indique qu'il faut faire attention aux surcharges dans les bennes de grande longueur et que les carrosseries **IZUZU** sont des carrosseries type voiture. Par contre le véhicule **Land Rover** possède des pare chocs et un châssis renforcé.

Mme la Maire demande aux membres de l'assemblée de se positionner sur l'achat du Véhicule **Land Rover Defender 130** présenté.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal est contre l'achat du Véhicule **Land Rover Defender 130** considérant que le prix de 30 000 € est trop important pour l'acquisition du véhicule communal, avec :

7 Voix CONTRE,
3 ABSTENTIONS.
(10 votants)

◆ RENOUVELLEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Mme la Maire indique que l'actuel photocopieur TOSHIBA montre des signes d'usure, que les pièces de rechange sont de plus en plus difficiles à trouver, augmentant le coût d'entretien de ce matériel.

D'autre part la réglementation impose aux collectivités la dématérialisation des flux comptables au 31 Décembre 2014, engendrant une utilisation accrue de l'outil Scanner. Elle ajoute aussi que le photocopieur actuel ne permet pas la numérisation et ne comporte pas les fonctions recto-verso et chargement automatique.

Mme la Maire présente les devis des **Sociétés C'PRO et KONICA MINOLTA.**

PROPOSITIONS RENOUVELLEMENT PHOTOCOPIEUR - Montant HT									
		MATÉRIEL ACTUEL TOSHIBA			SOCIÉTÉ KONICA MINOLTA			C'PRO	
		Mensuel	Annuel		Mensuel	Annuel		Mensuel	Annuel
Achat									
Prix d'achat	Investissement	819.00			3 574.48			2 700.00	
Amortissement	Fonctionnement	0.00	(matériel amorti)	0.00	59.57	714.84		45.00	540.00
Maintenance	Fonctionnement	76.80	(prévisionnel 2014 compte tenu de la vétusté)	921.60	27.00	324.00		36.00	432.00
		76.80		921.60	86.57	1 038.84		81.00	972.00
Location	Fonctionnement				74.40	892.80		94.00	1 128.00

Afin de répondre aux contraintes exposées ci-dessus, elle propose le renouvellement de l'actuel photocopieur et propose d'acquérir (ou de louer) un nouveau matériel plus performant et correspondant aux normes Scann.

Après discussions, les membres de l'assemblée sont d'accord avec le devis de la **Société KONICA MINOLTA** pour la location d'un photocopieur **Le Business Hub 223**, pour un montant de 74 €uros HT par mois.

Par conséquent **Mme la Maire** demande aux membres de l'assemblée de procéder au vote et demande qui est contre le devis de la **Société KONICA MINOLTA** pour la location d'un photocopieur **Le Business Hub 223**, pour un montant de 74 €uros HT par mois.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord avec le devis de la **Société KONICA MINOLTA** pour la location d'un photocopieur **Le Business Hub 223**, pour un montant de 74 €uros HT par mois, à l'unanimité.

◆ CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DES AIRES DE JEUX

Mme la Maire rappelle que la **Société ACRITEC** nous a transmis un devis au mois de Juin dernier concernant la vérification annuelle des installations électriques et des aires de jeux pour un montant de 773,69 €uros TTC (Salle polyvalente 255 € ht, Eglise 128.50 € ht, Maison Communale 171.40 € ht, les 3 Aires de jeux 92 € ht)

Elle fait part du devis de la **Société APAVE** concernant les mêmes prestations pour un montant annuel de 1 260,06 €uros (ensemble des installations électriques 610.03 € ht et les 3 Aires de jeux 650.03 € ht)

Mme la Maire rappelle que la vérification de Salle polyvalente et de la Maison Communale doit être faite tous les ans. Par contre la vérification des Aires de jeux et de l'Eglise peut être faite tous les 3 ans.

Après discussions les membres de l'assemblée sont d'accord pour accepter le devis de la **Société ACRITEC**.

Mme la Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord avec le devis de la **Société ACRITEC** pour un montant de 773.69 €uros TTC correspondant aux prestations de vérification annuelle des installations électriques et des Aires de jeux.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis de la Société ACRITEC pour un montant de 773.69 €uros TTC correspondant aux prestations de vérification annuelle des installations électriques et des Aires de jeux, à l'unanimité.

◆ ELECTIONS MUNICIPALES : ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Distribution d'un mémento pour les élections municipales 2014 et d'un tableau de présence pour les journées d'élections Municipales des 23 et 30 Mars 2014.

Mme la Maire indique qu'il faudra être vigilant sur la présentation des pièces d'identité afin de pouvoir voter. Cependant en cas de non présentation d'une pièce d'identité, les membres du bureau de vote pourront remplir et signer une attestation de reconnaissance d'identité de l'électeur.

Concernant le bureau de vote il y aura un Président désigné pour chaque tranche horaire de permanence. Celui-ci devra être présent au début et à la fin de la journée de vote.

Les candidats devront obligatoirement se déclarer à la Sous-Préfecture de Tournon avant le 6 Mars 2014 à 18 heures munis de l'attestation du **Maire** d'inscription sur les listes électorales ou d'une attestation de la **Trésorerie** d'imposition sur la commune.

Après ces précisions, **Mme la Maire** demande aux membres de l'assemble de choisir la tranche horaire qui leur convient pour la permanence du bureau de vote des 23 et 30 Mars prochains

◆ DIVERS

➤ **Mme la Maire** rappelle que **M. CALBRY Claude** a demandé des travaux sur son assainissement. Etant donné que ce sont les racines de la végétation implantée sur la voirie communale par **M. CALBRY** qui ont endommagé l'assainissement, **Mme la Maire** a demandé à ce dernier, par lettre recommandée avec accusé de réception, de prendre en charge les frais de remise en état de l'assainissement. Pour le moment il n'y a pas eu de réponse de sa part.

➤ **Mme la Maire** fait part du renouvellement du contrat aidé pour une durée d'un an avec une aide de 85 % au lieu de 70%.

➤ Concernant l'**Eglise de Veyrines**, **Mme la Maire** fait part de la visite de **M. BRUNEL Architecte**, le lundi 17 Février 2014. Normalement il devrait transmettre le rendu de son travail de maître d'œuvre concernant la mise à niveau du devis et l'intervention technique, sans tarder.

➤ **Mme la Maire** indique que le permis de construire du Hangar est enfin accordé.

➤ **Mme la Maire** fait part de la rencontre d'hier avec l'**Association des Amis de Veyrines** afin de préciser les compétences de chacun.

➤ Concernant le projet de sculpture et de résidence d'artiste, **Mme la Maire** fait part de la réunion du Comité de pilotage, regroupant, l'Association Départementale du Patrimoine, l'Académie du Vivarais, l'Association Patrimoine et temps présent, l'Association locale des Amis de Veyrines, l'Inspection d'Académie, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Ardèche verte, sur le thème « qui est prêt à s'investir sur le projet et sous quelle forme ? Et qui est prêt à faire les montages des dossiers pour obtenir le financement nécessaire ? ».

Mme la Maire précise que la Commune est, pour le moment, le moteur de ce projet.

➤ **Mme la Maire** indique que le règlement AVAP a été transmis aux Membres du Groupe de Travail en Janvier 2014, et que chacun doit apporter ses remarques avant rédaction définitive.

➤ **Mme la Maire** indique **Mme CHALAYE Laurence** effectue un remplacement de congé maternité à temps partiel à la **Mairie de Davézieux**, par conséquent il y a dorénavant une présence au Secrétariat de Mairie les lundi, mardi et vendredi et non plus le jeudi, avec permanence habituelle au public les lundis après-midi et les vendredis matin.

Tour de table

M. GIRAUD Daniel déplore la variation du nombre des votants au fur et à mesure de l'heure d'arrivée des Conseillers au Conseil Municipal.



Mme la Maire lève la séance du Conseil à 21 heures 30.

Le secrétaire de séance.

Annexe (Page 10 modifiée du Conseil Municipal du 11 Décembre 2013)

⇒ **Christophe** nous fait part d'un problème qu'il a rencontré avec ses hôtes concernant un affichage d'une analyse d'eau qui n'était pas bonne alors qu'il n'avait pas été informé. Ils ont menacés de porter plainte contre la Chastanha si l'un d'eux était malade. **Christophe** précise qu'il a su par la suite qu'il n'a pas été informé car le traitement a eu lieu dans la foulée mais sur le coup, il n'a pas su quoi dire à ses hôtes.

Mme la Maire précise qu'effectivement cette fois-là elle n'a pas jugé utile de l'informer car l'eau a été immédiatement traitée mais que d'un point de vue légale, elle doit laisser l'affichage jusqu'à la prochaine analyse.

Christophe demande à ce que soit indiquée avec l'affichage la date de traitement afin que les choses soient claires pour tout le monde et que cela ne se reproduise plus. **Mme la Maire** précise qu'elle est systématiquement traitée dans les 24h suivant les résultats.

⇒ **Christophe** souhaite revenir sur un sujet qu'il avait déjà abordé concernant la forte augmentation des dépenses dans les collectivités territoriales et cela suite au visionnage de la certification des comptes de l'Etat devant la commission finance du Sénat. En effet, le Président de la cour des comptes a plus particulièrement parlé de la forte croissance des embauches au niveau des collectivités territoriales. Il avait essayé dans sa dernière réflexion de proposer des pistes sur le matériel et le personnel. Il a donc regardé l'évolution sur les dix dernières années et a constaté une augmentation des dépenses de fonctionnement qui ne peut pas perdurer.

Mme la Maire pense que le débat doit avoir lieu au niveau de la Communauté de Communes en tenant compte, non seulement du bilan comptable mais également de tous les autres éléments : charge de travail ; transfert de charge nouveau ; saisonnalité des opérations ; mutualisations déjà effectives ; etc... D'ailleurs, elle pense que ce débat est déjà constant au sein de la Communauté de Communes.

Christophe est conscient de cette charge de travail mais ce qu'il souhaite c'est réfléchir sur la manière de s'organiser, réfléchir sur l'évolution pour demain. Pour lui, une mutualisation d'une partie du matériel communal et des personnes communales ne lui semble pas insensée. On ne peut pas continuer à avoir cette augmentation comptable indéfiniment, il y a danger, il faut changer notre organisation de travail. L'analyse de 2002 à 2012 effectuée par Christophe concernant les charges de fonctionnement et celles du personnel montre une augmentation très importante de ces dernières.

Mme la Maire lui fait remarquer que certains postes comme le déneigement ou le débroussaillage sont impossibles à mutualiser.

Christophe précise que pour certains travaux lourds qui ne sont pas réguliers, il pourrait y avoir du matériel et du personnel regroupés sur la Communauté de Communes pour intervenir quand on en a besoin.

Philippe souligne que sa comparaison débute en 2002 où il y avait qu'un secrétaire à mi-temps. Le besoin de recrutement était nécessaire car il ne s'en sortait pas d'où une embauche CES.

Aujourd'hui, il y a comme avant deux secrétaires et qui ne représente qu'un plein temps. A chaque fois, le besoin de personnels a été justifié par la charge de travail.

De plus, de nombreuses compétences sont de nos jours enlevées aux communes et cela ne va pas s'arrêter, on s'est mis à niveau à un certain moment, il ne pense pas que cela va augmenter dans les années futures.

Christophe précise qu'il est très difficile de prévoir l'évolution des années futures et qu'il lance simplement une réflexion pour l'avenir pour gérer et répartir au mieux la charge de travail, limiter les dépenses et que l'évolution soit différente.

Philippe pense que l'analyse sur la charge du personnel ne devrait pas commencer au niveau des communes qui sont les plus raisonnables mais à toutes ces structures intermédiaires où l'on crée des emplois à la pelle (chargé de mission, chargé de projet, chargé de prospective...).

➤ Daniel GIRAUD

- **Daniel** signale que le trop plein ne coule plus, il veut savoir si c'est normal. **Mme la Maire** lui précise qu'il avait été dévié lors de travaux et que ce doit être un oubli, il sera effectivement reconnecté en état dans les prochains jours.

- **Daniel** a également constaté que les vannes de Piaud le bas étaient toutes fermées. La source est donc en pression, elle ne débouche ni dans le réservoir, ni dans un exécutoire. On risque de la perdre. **Marc BALANDRAU** s'y rendra dès le lendemain pour vérification.

- **Daniel** précise que le chemin de la Roche est en très mauvais état. Lors d'une de ses courses professionnelles, il a coupé son pneu sur le trajet. Il pense qu'il faudrait faire un minimum pour l'arranger car il ne veut pas passer ce qu'il gagne sur des réparations de pneus. **Mme la Maire** est d'accord mais pense que l'entretien est coûteux pour un résultat peu engageant, l'idéal serait le goudronnage. C'est un sujet qui pourra être abordé en commission voirie.

